



Accueil collectif de Mineurs (A.C.M) de Bessenay-Centre de loisirs de Bessenay

16 rue de la mairie 69 690 Bessenay

Contacts Direction

Stéphane BENHDDOU 06.75.66.77.98 ou 04.74.72.88.56 / [clbessenay@mjc-larbresle.fr](mailto:clbessenay@mjc-larbresle.fr)

Référente TAP-vacances scolaires : Sabira SASSI [tap69690@mjc-larbresle.fr](mailto:tap69690@mjc-larbresle.fr) / 07 81 24 68 82

Référent Péri-scolaire : Romain THIZY [periscolaire69690@mjc-larbresle.fr](mailto:periscolaire69690@mjc-larbresle.fr) / 07 83 46 50 82

### **INFORMATIONS –FONCTIONNEMENT 2015-2016 :**

#### **PERISCOLAIRES- EXTRASCOLAIRES**

Le sigle ACM désigne un Accueil Collectif de Mineurs. La structure gère différentes animations sur le territoire de Bessenay, St Julien sur Bibost, Courzieu et Bibost : les temps péri-scolaires, les temps extrascolaires (les vacances), les TAP (les Temps d'Animation Péri-scolaire) et des actions spécifiques en direction des jeunes et des familles.

L'ACM est agréé par la DDCS (la Direction Départementale et de la Cohésion Sociale) et la PMI (la Protection Maternelle et Infantile).

#### **LES TAP :**

Des fiches d'informations spécifiques sont à votre disposition concernant cette réforme des nouveaux rythmes scolaires.

#### **L'EXTRASCOLAIRE (les vacances) :**

<b><u>Les Temps extrascolaires</u></b>	Vacances scolaires : Toussaint, Hiver, Printemps et d'ETE
Accueil matin	7h30-9h00
Temps d'activité matin	9h00-11h30
Accueil avant le repas	11h30 -12h
Repas (deux services)	12h-13h30
Accueil de l'après midi	13h30-14h
Temps calme	Moins de 6 ans : 13h30 à 15h30      Plus de 6 ans : 13h30 à 14h30
Temps d'activité	Moins de 6 ans : 15h30 à 17h30 Plus de 6 ans : 14h30 à 17h30
Goûter	Entre 16h30 et 17h
Accueil du soir	17h30 -18h30

### Fonctionnement de l'EXTRASCOLAIRE :

Le temps d'accueil est le temps où les parents doivent emmener (le matin) ou récupérer (le soir) les enfants. Les animateurs mettent en place des activités spontanées et facultatives.

Il est nécessaire de vous informer sur les activités mises en place pour vous permettre d'anticiper et prévoir le nécessaire (tenue adaptée, matériels : vélo, gourde, ...).

### LE PERISCOLAIRE (Jours scolaires, mercredis compris) :

	<b>BESSENAV</b>		<b>BIBOST</b>		<b>SAINT JULIEN SUR BIBOST</b>	
<u>Accueil</u>	7h30-8h00	17h30-18h30	7h30-8h00	17h30-18h30	7h30-8h00	17h-18h30
<u>Animation</u>	8h00-8h30	16h30-18h30	8h00-8h45	16h00-18h30	8h00-8h30	16h-18h30

<b>Les Temps Péri-scolaires</b>	<b>MERCREDIS</b>	
Accueil avant le repas	11h30 -12h	
Repas (deux services)	12h-13h30	
Accueil de l'après midi	13h30-14h	
Temps calme	Moins de 6 ans : 13h30 à 15h30	Plus de 6 ans : 13h30 à 14h30
Temps d'activité	Moins de 6 ans : 15h30 à 16h30 Plus de 6 ans : 14h30 à 16h30	
Goûter	Entre 16h30 et 17h	
Accueil du soir	16h30 -18h30	

### Fonctionnement du PERISCOLAIRE

Le matin est un temps de réveil. Les animateurs préparent les enfants à leurs journées de classe. L'équipe s'affaire à trouver des animations spécifiques à ce temps d'accueil. Nous favorisons des petits ateliers, dans une ambiance calme. Pour les enfants qui n'ont pas eu le temps de déjeuner, ils peuvent demander un encas.

Le soir est un temps de détente après l'école. Les animateurs proposent un goûter (respectant la charte du goûter). L'équipe échange avec les enfants sur leurs journées. Des animations (jeux, activités manuelles,...) sont mises en place.

### REINSCRIPTION/ANNULATION/REGLEMENT :

Suite à votre première inscription, vous avez la possibilité d'ajouter des jours supplémentaires. Pour cela, nous vous invitons à vous rendre au Trapèze à Bessenay pendant les heures de permanence ou vous pouvez également nous transmettre votre demande par mail. Je me permets de vous préciser que nous traiterons votre courriel sous 3 jours ouvrés.

Je vous informe qu'aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par l'équipe d'animation.

L'anticipation de vos demandes est un point primordial pour faciliter les inscriptions. Assurez-vous de nous faire parvenir vos inscriptions au moins 8 jours à l'avance.

Le règlement est à effectuer au moment de l'inscription. Les modalités vous permettent de vous acquitter de la facture en plusieurs fois.

Nous acceptons les règlements en espèce, chèques bancaires et chèques vacances.

Par principe, les inscriptions ne peuvent être annulées. Tout de fois, pour les annulations justifiées, la MJC accepte 10 annulations pour le périscolaire et 5 annulations pour l'extrascolaire si la direction est prévenue au moins 8 jours à l'avance.

En cas d'annulation et de maladie (présentation de certificat), des avoirs sont créés.

**INFORMATION IMPORTANTE :**

**Pour la sécurité de votre enfant :** les parents doivent accompagner l'enfant jusqu'à l'animateur référent de l'accueil.